



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission départementale de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers du Haut-Rhin
Session du 17 septembre 2020**

**Avis rendu sur l'étude de compensation agricole collective portant sur un projet de centrale
photovoltaïque au sol à Volgelsheim**

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L112-1-1 et D 112-1-11 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L112-1-3 et D 112-1-21 et suivants ;

VU le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

VU le code des relations entre le public et l'administration relatif au règlement des commissions administratives à caractère consultatif, notamment les articles R 133-1, R 133-2, R 133-3 à R 133-15 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2015, portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2020, portant délégation du préfet au DDT par intérim ;

VU la saisine du préfet par la société ENGIE Green, pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Volgelsheim en date du 10 juillet 2020 ;

VU la saisine de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin par le préfet, pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Volgelsheim initié par la société ENGIE Green en date du 11 juillet 2020 ;

VU l'avis défavorable de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin sur le projet en date du 27 juillet 2020 ;

VU l'avis défavorable du préfet du Haut-Rhin sur le projet en date du 30 juillet 2020 ;

VU la saisine de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin par le préfet, pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Volgelsheim initié par la société ENGIE Green en date du 16 septembre 2020 ;

Considérant la nécessité de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers dans le département du Haut-Rhin ;

Considérant l'étude actualisée produite par le cabinet d'études CETIAC pour le compte de la société ENGIE Green au titre de la compensation collective agricole ;

Considérant que le chiffrage des impacts économiques du projet sur l'économie agricole locale a été revu et corrigé en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, en prenant notamment en compte des données actualisées ;

Considérant l'ajustement des mesures de réduction et les nouvelles mesures de compensation proposées adaptées aux exploitations agricoles du territoire concerné ;

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin, émet un avis favorable sur l'étude de compensation agricole collective du projet d'implantation de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Volgelsheim.

Fait à Colmar, le 24 septembre 2020

pour le préfet du Haut-Rhin et par délégation,
le directeur départemental des territoires par intérim

Philippe STIEVENARD

